CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^{O} DE LA PÉTITION : **421-02487**

DE : **MME REMPEL (CALGARY NOSE HILL)**

DATE : **LE 18 JUIN 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **M. JOËL LIGHTBOUND**

Réponse du ministre des Finances

SIGNATURE
Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Système fiscal

TEXTE ORIGINAL

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada a pris l'engagement d'investir dans la croissance, tout en modifiant un régime fiscal qui permet aux personnes à revenu élevé d'utiliser leurs sociétés privées pour obtenir des avantages fiscaux injustes. Le gouvernement a agi sur les deux éléments de cet engagement.

Tout d'abord, le gouvernement a proposé d'abaisser le taux d'imposition fédéral pour les petites entreprises à 10 %, à compter du 1er janvier 2018, et à 9 % à compter du 1er janvier 2019. Pour la petite entreprise moyenne, cette baisse d'impôt laissera un montant additionnel de 1 600 $ par année dans les poches des entrepreneurs et des innovateurs pour leur permettre de réinvestir dans leur entreprise et de créer des emplois.

Alors que le gouvernement mettra en œuvre la réduction du taux d'imposition des petites entreprises, il prendra des mesures pour s'assurer que le taux applicable aux petites entreprises n'est pas utilisé pour obtenir des avantages fiscaux injustes. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de limiter la capacité des personnes à revenu élevé d'utiliser des sociétés privées pour détenir des sommes importantes dans des portefeuilles d'investissement passifs et de bénéficier d'avantages fiscaux

personnels importants. La conception de ces propositions tient compte des commentaires reçus des Canadiens après la publication d'un document de consultation en juillet 2017.

Les propositions du budget de 2018 visant à limiter les possibilités de report fiscal liées aux investissements passifs donneraient aux propriétaires de petites entreprises la possibilité de réinvestir dans leur entreprise ou d'épargner pour des raisons personnelles comme un congé parental, tout en réduisant l'avantage fiscal dont profitent les plus riches. Les changements auront une incidence sur moins de 3 % de toutes les sociétés privées, et quatre-vingt-dix pour cent des répercussions fiscales toucheront les ménages qui se situent dans la tranche supérieure de 1 % de la distribution du revenu. Les mesures proposées amélioreront l'équité du régime fiscal d'une manière plus ciblée et plus simple que les approches présentées dans le document de consultation de juillet 2017, tout en protégeant la capacité des petites entreprises d'investir et de croître. Les modifications entreront en vigueur sur une base prospective pour les années d'imposition commençant après 2018.

De plus, le gouvernement va de l'avant avec des mesures visant à réduire les possibilités de répartition du revenu à l'aide de sociétés privées. Avant que le gouvernement ne prenne ces mesures, une personne ayant un conjoint et deux enfants et qui gagne 300 000 $ pourrait, dans certaines circonstances, économiser autant d'impôt qu'un Canadien moyen gagne en une année – soit 48 000 $.

Au cours des consultations, le gouvernement a entendu des préoccupations selon lesquelles sa proposition initiale pour aborder la question de la répartition du revenu était trop complexe et créait de l'incertitude pour les membres d'une famille. En tenant compte de ces commentaires, le gouvernement a présenté une proposition simplifiée en décembre 2017, tout en veillant à ce que les règles n'aient aucune incidence sur les entreprises dans la mesure où le conjoint, les enfants et les autres membres de la famille sont manifestement et véritablement actifs au sein de celles-ci. Ces propositions doivent entrer en vigueur pour l'année d'imposition 2018 et les suivantes.

Avec les changements annoncés dans le budget 2018 et à l'automne 2017, le gouvernement a clairement annoncé son intention de réduire le taux d'imposition de toutes les petites entreprises tout en limitant certains avantages injustes utilisés par les plus riches. Ces mesures font partie du plan du gouvernement visant à stimuler l'économie, à créer des emplois et, surtout, à aider la classe moyenne à réussir.